

# XXXIX<sup>ème</sup> Congrès de la SFE « MARSEILLE 2023 » du 4 au 7 octobre

La SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE attribuera :

## Bourse de « Master » de 38 500 €

DESTINEE A FINANCER UNE ANNEE DE MASTER 2, AVEC UN STAGE DANS UN LABORATOIRE DE RECHERCHE OU EN SERVICE CLINIQUE, ET UN PROJET DE RECHERCHE SUR UNE THEMATIQUE RELEVANT DE L'ENDOCRINOLOGIE.

### Candidat(e) :

- ◆ Scientifique ou Clinicien(ne) ;
- ◆ Inscrit(e) en Master 2 Recherche ou en instance de s'inscrire en Master 2 Recherche ;
- ◆ Non statutaire ;
- ◆ Membre de la SFE. Son(a) Responsable scientifique doit être impérativement membre de la SFE et s'être acquitté(e) des cotisations 2022 et 2023 ; le dossier ne sera pas recevable si ces conditions ne sont pas remplies ;
- ◆ Pour qui la bourse est attribuée pour une durée de un an et doit constituer le financement principal.

La « *fiche de candidature* », constitue le dossier du(de la) candidat(e), en un seul et unique document.  
Tous les items doivent être remplis en ligne, sur le site : <http://www.sfendocrino.org>.

## soumission close le 3 mai 2023, à minuit

Le Jury du *Conseil Scientifique Pérenne* présidé par le Professeur Véronique KERLAN, est composé de 10 membres (Scientifiques et Clinicien(ne)s) nommé(e)s par le *Conseil d'Administration* de la SOCIETE FRANÇAISE D'ENDOCRINOLOGIE (seul habilité) sur proposition du *Bureau*.

Le(a) récipiendaire s'engage à informer par retour de mail, la *présidente du CSP* et le *secrétariat* de la SFE, de l'acceptation ou non de la bourse, afin de permettre sa réattribution à un(e) autre candidat(e), en cas de désistement.

Le montant de cette bourse sera versé à une institution qui fléchera la somme pour le(a) récipiendaire sous forme de salaires et charges sociales, selon la réglementation en vigueur.

En conséquence, le montant réellement perçu par le(a) lauréat(e) représentera, environ, la moitié du montant de la bourse dont il(elle) est le(a) récipiendaire ; les sommes déduites dépendant du statut (étudiant(e) ou non), de l'âge, et de l'organisme gestionnaire. Nous invitons donc les candidat(e)s à se renseigner sur tous ces points.

La remise des bourses, prix et allocations se fera lors du congrès de la SFE à MARSEILLE (entre le 4 et le 7 octobre 2023).

Le(a) récipiendaire devra envoyer les publications relatives à son projet à la SFE, présenter dans un délai de 2 ans ses résultats lors du congrès de la SFE et rédiger un résumé qui figurera sur le site de la SFE. Le(a) récipiendaire s'engage à mentionner le soutien financier de la SFE.

Un bref article résumant les principaux résultats pourra aussi être publié dans les « *Annales d'Endocrinologie* ».